

Musée Régional de la Côte-Nord inc.
États financiers
31 mars 2022

Musée Régional de la Côte-Nord inc.

Sommaire

Exercice clos le 31 mars 2022

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers	
État des résultats.....	1
État de l'évolution des actifs nets.....	2
Bilan.....	3
État des flux de trésorerie.....	4
Notes complémentaires.....	5
Renseignements complémentaires.....	12

Aux administrateurs de
Musée Régional de la Côte-Nord inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Musée Régional de la Côte-Nord inc. (l'« Organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2022, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

MNP¹ SENCRL, s.r.l.

MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Sept-Îles (Québec)
Le 24 novembre 2022

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A121151

Musée Régional de la Côte-Nord inc.

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2022

	2022	2021
Produits (annexe A)	499 778	465 763
Charges		
Administration		
Salaires et charges sociales	235 030	195 861
Assurance des administrateurs	1 090	2 023
Perfectionnement, congrès, déplacements et représentation	6 529	4 976
Fonctionnement		
Entretien et réparations	18 049	2 176
Fournitures de bureau et frais remboursables	4 215	7 095
Honoraires professionnels et consultants	33 356	24 881
Location d'équipements	3 217	2 990
Publicité, animation et édition	8 464	766
Taxes, licences et permis	1 625	2 276
Télécommunications	4 665	7 401
Intérêts et frais bancaires	5 073	5 209
Intérêts sur la dette à long terme	83 046	85 790
Amortissement des immobilisations corporelles	101 371	103 357
Amortissement des frais de financement	1 300	1 300
Activités muséologiques		
Achat pour revente	37 324	21 187
Activités éducatives	50	29
Compensation aux artistes et déplacements	6 006	5 612
Montage d'exploitation et vernissage	17 212	6 502
	567 622	479 431
Insuffisance des produits sur les charges avant projets et autres produits et charges	(67 844)	(13 668)
Projets		
Projet Vieux-poste (annexe B)	17 250	(4 843)
Projet Culture et inclusion (annexe C)	4 905	(900)
	22 155	(5 743)
Insuffisance des produits sur les charges avant autres produits et charges	(45 689)	(19 411)
Autres produits et charges		
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	-	(26)
Subvention salariale d'urgence du Canada	49 799	85 250
Subvention COVID-19 - Ministère de la Culture et des Communications	40 000	45 000
Subvention Fonds d'urgence COVID-19 - Patrimoine Canada	37 179	36 539
	126 978	166 763
Excédent des produits sur les charges	81 289	147 352

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Musée Régional de la Côte-Nord inc.
État de l'évolution des actifs nets

Exercice clos le 31 mars 2022

	<i>Investis en immobilisations (note 11)</i>	<i>Non affectés</i>	<i>2022 Total</i>	<i>2021 Total</i>
Solde au début	667 878	196 381	864 259	716 907
Excédent des produits sur les charges	(10 375)	91 664	81 289	147 352
Investissement en immobilisations corporelles	126 424	(126 424)	-	-
Variation des subventions à recevoir	(113 405)	113 405	-	-
Remboursement de la dette à long terme	58 057	(58 057)	-	-
Augmentation des apports reportés	(117 301)	117 301	-	-
Solde à la fin	611 278	334 270	945 548	864 259

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Musée Régional de la Côte-Nord inc.

Bilan

31 mars 2022

	2022	2021
Actif		
Court terme		
Encaisse	624 118	626 074
Débiteurs	1 290	2 524
Stocks	3 073	3 073
Charges payées d'avance	4 092	4 012
Sommes à recevoir de l'État	7 927	11 160
Subvention à recevoir (note 3)	40 128	115 616
Caution à recevoir	30 000	-
Subvention à recevoir - Projet rénovation encaissable au cours du prochain exercice (note 5)	60 889	58 057
	771 517	820 516
Immobilisations corporelles (note 4)	3 746 240	3 721 187
Collections (note 12)	537 545	537 545
Subvention à recevoir - Projet Rénovation (note 5)	1 632 698	1 693 587
	6 688 000	6 772 835
Passif		
Court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	137 145	36 935
Sommes à remettre à l'État	5 472	5 283
Subventions de fonctionnement perçues d'avance	37 975	175 439
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (déduction faite de l'amortissement des frais de financement) (note 8)	59 589	56 757
	240 181	274 414
Dette à long terme (note 8)	1 630 098	1 689 687
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 9)	3 696 407	3 671 402
Subventions d'investissement perçues d'avance (note 10)	175 766	273 073
	5 742 452	5 908 576
Actifs nets		
Investis en immobilisations (note 11)	611 278	667 878
Non affectés	334 270	196 381
	945 548	864 259
	6 688 000	6 772 835

Éventualité (note 13)

Engagements (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration

administrateur

administrateur

Musée Régional de la Côte-Nord inc.**État des flux de trésorerie***Exercice clos le 31 mars 2022*

	2022	2021
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	81 289	147 352
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	101 371	103 357
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	-	26
Amortissement des frais de financement	1 300	1 300
Amortissement des apports reportés	(92 296)	(90 163)
	91 664	161 872
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 15)	(43 228)	(142 541)
	48 436	19 331
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(126 424)	(43 869)
Ajustement des immobilisations corporelles	-	223 044
Augmentation des subventions à recevoir - intérêts	(20 128)	(20 818)
Encaissement de la subvention à recevoir - intérêts	20 818	21 476
Encaissement de la subvention à recevoir - projet	113 405	70 964
	(12 329)	250 797
Activités de financement		
Variation de l'emprunt bancaire	-	(55 348)
Remboursement de la dette à long terme	(58 057)	(70 964)
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	117 301	66 580
Subventions d'investissement perçues d'avance	(97 307)	(66 580)
	(38 063)	(126 312)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(1 956)	143 816
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	626 074	482 258
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	624 118	626 074

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Description de l'organisme

Le Musée Régional de la Côte-Nord inc. (l'« Organisme »), constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il a pour mission de protéger, conserver, étudier, diffuser et mettre en valeur le patrimoine nord-côtier dans les domaines de l'ethno-histoire, l'archéologie et des sciences naturelles.

Il s'engage aussi comme diffuseur en arts visuels pour offrir une vitrine aux artistes nord-côtiers et comme musée ressource auprès d'autres organismes présents sur la Côte-Nord.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'Organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'Organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les intérêts gagnés sur les placements à court terme et les obligations, les dividendes reçus sur les actions non cotées, les gains et pertes non réalisés sur les actions cotées ainsi que les gains et pertes réalisés à la vente de placements à court terme et d'obligations sont inclus dans les autres produits de l'état des résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

2. Méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement certain. Les produits tirés des droits d'entrée, des cartes de membres, des ventes au comptoir, des revenus de location, des frais de gestion et des autres produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus ou les marchandises ont été livrés aux clients, c'est-à-dire que le titre de propriété est transféré aux clients.

Comptabilisation des apports

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé pour les stocks, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Toute dépréciation des stocks pour ramener ceux-ci à la valeur nette de réalisation est comptabilisée en charge dans la période. Lorsque la valeur nette de réalisation augmente par la suite, la dépréciation déjà comptabilisée est reprise et comptabilisée comme une réduction du montant des stocks passés en charges dans le coût des ventes au cours de la période où la reprise a lieu.

L'Organisme détient des stocks en consignations. Les achats en lien avec ces stocks sont comptabilisés au moment de la vente du produit et ne sont pas inclus dans la valeur des stocks.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport ou à la valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable. Ces apports sont amortis au même taux que les immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent. L'amortissement est calculé selon les méthodes, les taux et la période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Bâtiments	Dégressif	2,5 %
Matériel spécialisé - construction	Dégressif	5 %
Améliorations locatives	Dégressif	10 %
Matériel de bureau et outillage	Dégressif	20 %
Matériel spécialisé - exploitation	Dégressif	20 %
Logiciels	Dégressif	50 %
Aménagement de salles pour les expositions permanentes	Linéaire	10 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation corporelle. Les réductions de valeur d'immobilisations corporelles doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

Collections

Les collections sont capitalisées au coût au bilan. Le coût des pièces de collection reçues en apport correspond à leur juste valeur au moment de l'apport et est comptabilisé à titre de produit à titre d'augmentation directe de l'actif net.

Musée Régional de la Côte-Nord inc.

Notes complémentaires

31 mars 2022

2. Méthodes comptables (suite)

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les subventions reçues pour l'achat de matériel, d'ameublement et d'améliorations locatives sont portées aux livres à ce compte. Elles sont amorties annuellement selon la même méthode d'amortissement que les immobilisations corporelles pour lesquelles elles ont été reçues. Les autres subventions d'exploitation sont réduites au fur et à mesure que la dépense est engagée. Les subventions reçues pour la construction du musée sont reportées et sont amorties depuis que le musée est en activité.

Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Organisme dépend, en grande partie, des services rendus par la municipalité de Sept-Îles. Ces apports et les dépenses correspondantes n'ont pas été comptabilisés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations utilisées sont le passif dans le cadre des éventualités, la durée de vie utile des actifs à long terme et la juste valeur de certains instruments financiers.

3. Subvention à recevoir

	2022	2021
Subvention à recevoir - intérêts ministère de la Culture et des Communications	20 128	20 818
Subvention à recevoir - Projet Rénovation	20 000	75 348
Subvention salariale d'urgence du Canada à recevoir	-	19 450
	40 128	115 616

4. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2022 Valeur nette	2021 Valeur nette
Terrains	145 790	-	145 790	145 790
Bâtiments	5 113 457	1 596 480	3 516 977	3 508 991
Matériel spécialisé - construction	607 244	587 433	19 811	20 853
Améliorations locatives	115 449	106 352	9 097	10 108
Matériel de bureau et outillage	205 741	166 723	39 018	16 011
Matériel spécialisé - exploitation	199 029	183 482	15 547	19 434
Logiciels	16 766	16 766	-	-
Aménagement de salles pour les expositions permanentes	329 582	329 582	-	-
	6 733 058	2 986 818	3 746 240	3 721 187

Musée Régional de la Côte-Nord inc.
Notes complémentaires
31 mars 2022

5. Subvention à recevoir - Projet Rénovation

	2022	2021
Subvention à recevoir du ministère de la Culture et des Communications - projet Rénovation, d'un montant autorisé de 1 807 000 \$, au taux de 4,82 %, encaissable par versements semestriels de 70 897 \$, capital et intérêts, renouvelable en janvier 2025 et échéant en janvier 2041	1 693 587	1 751 644
Subvention à recevoir - projet encaissable au cours du prochain exercice	60 889	58 057
	1 632 698	1 693 587

Les encaissements à recevoir au cours des trois prochains exercices sont estimés aux montants suivants :

2023		60 889
2024		63 859
2025		1 568 839
		1 693 587

6. Emprunt bancaire

L'Organisme dispose d'une marge de crédit autorisée par le biais d'un découvert bancaire de 50 000 \$ au taux préférentiel majoré de 1,50 %, garantie par les comptes clients et les stocks. Aucun montant n'est utilisé au 31 mars 2022. Au 31 mars 2022, le taux préférentiel était de 2,70 %.

7. Crédoiteurs et charges à payer

	2022	2021
Crédoiteurs	102 297	4 221
Salaires et charges sociales à payer	14 720	11 894
Intérêts à payer	20 128	20 820
	137 145	36 935

8. Dette à long terme

	2022	2021
Emprunt, d'un montant autorisé de 1 807 000 \$, au taux de 4,82 %, garanti par une subvention à recevoir du ministère de la Culture et des Communications équivalente, remboursable par des versements semestriels de 70 897 \$, capital et intérêts, renouvelable en décembre 2024, échéant en décembre 2040	1 693 587	1 751 644
Frais de financement	(3 900)	(5 200)
	1 689 687	1 746 444
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	59 589	56 757
	1 630 098	1 689 687

Musée Régional de la Côte-Nord inc.

Notes complémentaires

31 mars 2022

8. Dette à long terme (suite)

Les versements de capital au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2023	60 889
2024	63 859
2025	1 568 839

9. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

	2022	2021
Terrains	145 800	145 800
Bâtiments	5 079 524	4 982 222
Matériel spécialisé - construction	791 988	791 988
Matériel de bureau et outillage	18 310	18 310
Matériel spécialisé - exploitation	90 161	70 161
Aménagement de salles pour les expositions permanentes	258 178	258 178
Amortissement cumulé	(2 687 554)	(2 595 257)
	3 696 407	3 671 402

10. Subventions d'investissement perçues d'avance

Les subventions perçues d'avance sont des montants reçus qui seront utilisés pour la finalisation du projet de réfection et de mise aux normes au bâtiment du musée.

Les variations survenues pour l'exercice sont les suivantes :

	2022	2021
	\$	\$
Solde au début	273 073	339 653
Déductions	(97 307)	(66 580)
	175 766	273 073

11. Actifs nets investis en immobilisations

	2022	2021
Subvention à recevoir - Projet Rénovation	20 000	75 348
Immobilisations corporelles, déduction faite de l'amortissement cumulé	3 746 240	3 721 187
Collections	537 545	537 545
Subvention à recevoir - Projet Rénovation	1 693 587	1 751 644
Dette à long terme	(1 689 687)	(1 746 444)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(3 696 407)	(3 671 402)
	611 278	667 878

12. Collections

Les collections du Musée Régional de la Côte-Nord sont réparties en plusieurs secteurs, soit en ethnologie, en archéologie, en beaux-arts et en sciences naturelles.

De façon plus précise, nous pouvons dénombrer 3 772 pièces en beaux-arts. Il s'agit principalement de peintures, de sculptures, d'estampes, de dessins et de photographies. Ces pièces ont été créées par des artistes de réputation internationale, nationale ou encore régionale.

La collection d'ethnologie comporte 1 584 artefacts de nature très diversifiée.

La collection d'archéologie est composée d'artefacts préhistoriques (environ 30 % de la collection) et d'artefacts historiques (environ 70 % de la collection) provenant de différents sites de la Côte-Nord.

Finalement, la collection en sciences naturelles est composée de 110 spécimens naturalisés d'ornithologie et de mammalogie.

13. Éventualité

Une poursuite a été intentée contre l'Organisme par un sous-traitant d'un entrepreneur ayant réalisé des travaux de rénovation de l'immeuble situé au 500, boulevard Laure, pour créances impayées d'un montant de 38 757 \$ plus intérêts. Pour la poursuite, l'Organisme, par ses procureurs, a requis l'intervention de la compagnie d'assurances de l'entrepreneur à titre de caution, laquelle a fait cession de ses biens. Des négociations sont en cours avec la caution pour sa participation financière au règlement des créances dudit sous-traitant. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement du litige et les montants que l'Organisme pourrait devoir verser, le cas échéant. Aucune provision n'a été constituée dans les états financiers.

14. Engagements

L'engagement pris par l'Organisme en vertu de contrats de location-exploitation pour une imprimante multifonction et un réseau fibre optique qui viennent à échéance respectivement en juin 2025 et décembre 2022. Les loyers futurs s'élèveront à 9 451 \$ et les versements à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2023	5 295
2024	1 847
2025	1 847
2026	462

L'engagement pris par l'Organisme en vertu d'un contrat pour un service de téléphonie et un service de conciergerie qui viennent à échéance en mars 2023 et en février 2023. Les loyers futurs s'élèveront à 21 299 \$ et les versements à effectuer au cours du prochain exercice sont les suivants :

2023	21 299
------	--------

15. Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	2022	2021
Débiteurs	1 234	3 402
Stocks	-	(2 088)
Charges payées d'avance	(80)	(3 830)
Sommes à recevoir de l'État	3 233	(3 312)
Subvention salariale d'urgence du Canada à recevoir	19 450	(19 450)
Caution à recevoir	(30 000)	-
Créditeurs et charges à payer	100 210	(274 420)
Sommes à remettre à l'État	189	(2 674)
Subventions de fonctionnement perçues d'avance	(137 464)	159 831
	(43 228)	(142 541)

16. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'Organisme est exposé au 31 mars 2022 sont détaillés ci-après.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'Organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixes. Par conséquent, les risques de trésorerie sont minimes. Cependant, l'Organisme est sujet à un risque de juste valeur sur la dette.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Organisme est principalement lié aux débiteurs et aux subventions à recevoir.

L'Organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de son emprunt bancaire, de ses créditeurs et charges à payer et de sa dette à long terme.

17. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2021 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2022.

Musée Régional de la Côte-Nord inc.
Renseignements complémentaires
Exercice clos le 31 mars 2022

	2022	2021
Annexe A - Produits		
Subvention de fonctionnement du ministère de la Culture et des Communications	223 050	223 161
Gouvernement fédéral - Placement Carrière Été	4 123	8 332
Ministère de la Culture et des Communications - intérêts	83 018	85 780
Ville de Sept-Îles	3 225	-
Droits d'entrée et cartes de membres	24 363	9 718
Ventes au comptoir	47 056	16 512
Revenus de location	287	2 079
Frais de gestion	20 000	20 000
Autres	2 360	10 018
Amortissement des apports reportés	92 296	90 163
	499 778	465 763

Annexe B - Projet Vieux poste

Produits		
Subvention - Ville de Sept-Îles	50 000	20 000
Location - Maison du Gardien	6 400	1 800
Droits d'entrée	19 157	-
Location de la Chapelle	670	780
	76 227	22 580
Charges		
Salaires et charges sociales	20 881	17
Entretien et réparations	2 223	24
Fournitures de bureau	780	-
Surveillance et gardiennage du Vieux-Poste	6 400	2 400
Frais de gestion	20 000	20 000
Publicité et promotion	527	587
Télécommunications	2 768	4 395
Achats d'équipements	4 825	-
Activités spéciales	573	-
	58 977	27 423
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	17 250	(4 843)

Annexe C - Projet Culture et inclusion

Produits		
Subvention - ministère de la Culture et des Communications	11 942	2 700
Charges		
Sous-traitance	-	3 600
Salaires et charges sociales	4 379	-
Autres dépenses	2 658	-
	7 037	3 600
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	4 905	(900)